

UNIVALOM  
Siège :  
Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

## SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 27 juin 2019

#### Délibération 2019-15

#### OBJET : Création de postes – Modification Tableau des effectifs

Le 27 juin 2019 à 10h00, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

#### Présents :

##### **Membres titulaires :**

Madame Josette BALDEN, Présidente  
Michelle SALUCKI, Cléa PUGNAIRE, Michel VIANO, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis  
Monique ROBORY-DEVAYE, Bernard ALFONSI représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins  
Anne-Marie BOUSQUET, Dominique TRABAUD, Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, Daniel LE BLAY, représentants de la Commission Syndicale  
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

##### **Membres suppléants :**

Madame Christine SYLVESTRE

#### Procurations :

Monsieur Roland RAIBAUDI représenté par Monsieur Daniel LEBLAY  
Monsieur Guy LOPINTO représenté par Monsieur Bernard ALFONSI

#### **Membres excusés :**

Jean LEONETTI, Martine BONNEAU, Éric MELE, Patrick DULBECCO, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis  
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse  
Richard RIBERO, Laurent COLLIN, représentants de la Commission Syndicale  
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Madame Anne-Marie BOUSQUET est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Nombre des Membres du  
Conseil Syndical  
Légal : ..... 38  
En exercice : ..... 24  
Présents : ..... 13  
Votants : .....  
Procuration ..... 2  
Date de la convocation :  
20 juin 2019

Original  
 Expédition certifiée conforme à  
l'original  
Pour la Présidente,  
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Certifié exécutoire compte-tenu  
de la transmission pour affichage  
aux communes membres le :

Pour la Présidente,  
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Il est rappelé que le Syndicat a pour objet, au sens des dispositions de l'article L.2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Dans ses compétences obligatoires, la partie de la compétence élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent dans ses compétences obligatoires, et,
- Dans sa compétence optionnelle, la gestion des déchèteries et ce, conformément aux Arrêtés préfectoraux des 23 juillet et 5 septembre 2014.

Le 8 février 2018, un Pôle Métropolitain constitué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CAPL), de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG), et de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur (CAAA), a été créé afin de développer des projets communs dans différentes thématiques, notamment dans la valorisation des déchets.

Afin de permettre au Syndicat d'assurer ses missions de façon optimale, suite à sa restructuration et à ses nouvelles compétences, et d'assurer le remplacement du personnel partant à la retraite, il est nécessaire de créer les emplois suivants :

- 1 poste d'attaché territorial à temps complet, (provisoirement jusqu'à fin 2019 afin de pouvoir recruter un agent et d'organiser le transfert de connaissances d'un responsable de service administratif qui part à la retraite à cette même date)

et de recruter :

- 7 agents techniques en contrat de droit privé (en remplacement de départs en retraite ou de départs d'agents pour des motifs disciplinaires)

Il convient de réviser et d'actualiser le tableau des effectifs ci-annexé, qui fait une synthèse des postes existants pourvus et non pourvus.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical :

- D'ENTERINER le tableau des effectifs ci-annexé,
- D'AUTORISER Madame la Présidente à créer les postes pour promotion ou mutation, supprimer les postes vacants et lancer les procédures réglementaires destinées à permettre le pourvoi des postes éventuellement vacants,
- DE PRECISER que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2019 Chapitre 012 « Charges du Personnel et Frais assimilés ».

Ouï cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité Syndical  
A l'unanimité,

- ENTERINE le tableau des effectifs ci-annexé,
- AUTORISE Madame la Présidente à créer les postes pour promotion ou mutation, supprimer les postes vacants et lancer les procédures réglementaires destinées à permettre le pourvoi des postes éventuellement vacants,
- PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2019 Chapitre 012 « Charges du Personnel et Frais assimilés ».

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus



Pour extrait certifié conforme,  
La Présidente

  
Josette BALDEN

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20190627-2019-15-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2019  
Date de réception préfecture : 01/07/2019

## TABLEAU DES EFFECTIFS

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>							
Directeur Général des services	A	1		1	1		1
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>							
Attaché	A	4		3+1 (Création)	2		2
Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	B	2		2	1		1
Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1		1	1		1
Rédacteur	B	1		1	0,5		0,5
Adjoint Administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	4		4	2,8	1	3,8
Adjoint Administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	6		6	4		4
Adjoint Administratif	C	2		2	1		1
Employé d'Administration	C	1		1		1	1
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>							
Ingénieur hors classe	A	1		1	0		0
Ingénieur principal	A	2		2	1		1
Ingénieur	A	2		2	0		0
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	2		2	0		0
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1		1	1		1
Technicien	B	3		3	1	1	2
Agent de maîtrise principal	C	5		5	5		5
Agent de maîtrise	C	9		9	9		9
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	10		10	5	1	6
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	21		21	21		21
Adjoint technique	C	24		24	13	0	13
Agent de Prévention - Adjoint technique - ADT	C	6		6	0	6	6
Agent de quai	C	19		19		10	10
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>							
Chargé de mission - Collaborateur	A		6	6		0,90	0,90
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>126</b>	<b>6</b>	<b>132</b>	<b>69,30</b>	<b>20,9</b>	<b>90,20</b>

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2019	CATEGORIES (1)	SECTEUR	CONTRAT	
			Fondement du contrat	Nature du contrat
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				
1 technicien prévention	B	TECH		CDI de Droit Privé (convention Collective déchets)
1 chef d'équipe	C	TECH		CDI de Droit Privé (convention Collective déchets)
5 Agents de quai	C	TECH		CDI de Droit Privé (convention Collective déchets)
2 Agents de contrôle des déchets (ADT)	C	TECH		CDI de Droit Privé (convention Collective déchets)
1 Employée Gestion RH	C	ADM		CDI de Droit Privé (convention Collective déchets)
1 Employée d'Administration - Accueil	C	ADM		CDI de Droit Privé (convention Collective déchets)
5 Agents de quai	C	TECH		CDD de Droit Privé (convention Collective déchets)
4 Agents de contrôle des déchets (ADT)	C	TECH		CDD de Droit Privé (convention Collective déchets)
<u>Nouveau Poste</u>				
7 Agents de quai	C	TECH		CDD de Droit Privé (convention Collective déchets)

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20190627-2019-15-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2019  
Date de réception préfecture : 01/07/2019